

# Délibération comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

07 juillet 2021

### D835 - CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉNERGETIQUE (CRTE)

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes de Bures-en-Bray, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 29 juin 2021.

#### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Martial PÉPIN (commune de Preuseville),

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Nicolas BERTRAND (communes des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray),

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BRÉQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Céline ELIE (commune de Mont-Rôty), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Sabrina GOULAY (commune de Sigy-en-Bray), Yves QUESNEY (commune de Bosc-Hyons)

Étaient présents également : Jackie DUFRESNOY, Président du conseil de développement, Jean-Marie GOUARNÉ, Vice-Président du conseil de développement, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du conseil de développement, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du conseil de développement

#### Personnes excusées

Agnès CANAYER (sénatrice), Pascal MARTIN (Sénateur), Xavier BATUT (député), Sébastien JUMEL (député), Jean-Paul MARTEL (communauté de communes de Londinières – commune de Croixdalle), Clémence LEMONNIER (communauté Bray Eawy – commune de Nesle-Hodeng), Karine BUQUET (communauté de communes des 4 rivières – commune de Croisy-sur-Andelle), Patrick FRERE (communauté de communes des 4 rivières – commune de Morville-sur-Andelle), Philippe LEMERCIER (communauté de communes des 4 rivières – commune de Gournay-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (communauté de communes des 4 rivières – commune de Brémontier-Merval), Dominique ROUZÉ (communauté de communes des 4 rivières – commune de Gancourt Saint Etienne)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 30

Délégués votants : 30



Vu la circulaire n°6231 du Premier Ministre du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique

Vu la délibération n°791 du PETR du Pays de Bray du 10 décembre 2020 proposant la formalisation d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique à l'échelle du Pays de Bray et porté par le PETR.

Vu la décision du Préfet de Seine-Maritime, exposée dans le courrier du 21 janvier 2021, de signer le CRTE avec le PETR du Pays de Bray,

Monsieur le Président présente le CRTE (*annexé à la présente délibération*), les enjeux en matière de transition écologique et les axes associés articulés autour de la ligne directrice suivante : *Le CRTE, un outil pour le dynamisme et les transitions en Pays de Bray*, déclinée en 6 axes :

1. Un développement brayonnais équilibré, facteur de cohésion
2. Des pôles dynamiques pour la vitalité de l'économie, des services et de l'emploi local
3. Un territoire engagé dans la transition énergétique
4. La biodiversité, le tourisme et la culture au cœur de l'attractivité du Pays de Bray
5. Une mobilité durable et inclusive
6. L'agriculture brayonne, socle d'une alimentation saine et accessible

Monsieur le Président rappelle le principe de l'annualité budgétaire de l'Etat dans l'étude des demandes de subventions des actions présentées dans le contrat et que par conséquent, les actions présentées pour les années postérieures à 2021 et le plan de financement associé sont présentés à titre indicatif. Il indique que les actions financées dans le cadre de la DETR et la DSIL pour l'année 2021 ont été intégrées au contrat.

*Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Bray.*

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme  
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,  
Le **28 JUIL. 2021**  
Et de sa publication **28 JUIL. 2021**  
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 58 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 58 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

# Délibération comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

07 juillet 2021

D836 - AVENANT N°7 A LA CONVENTION LEADER

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes de Bures-en-Bray, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 29 juin 2021.

### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Martial PÉPIN (commune de Preuseville),

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Nicolas BERTRAND (communes des Grandes Ventés), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray),

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BRÉQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Céline ELIE (commune de Mont-Rôty), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Sabrina GOULAY (commune de Sigy-en-Bray), Yves QUESNEY (commune de Bosc-Hyons)

Étaient présents également : Jackie DUFRESNOY, Président du conseil de développement, Jean-Marie GOUARNÉ, Vice-Président du conseil de développement, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du conseil de développement, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du conseil de développement

### Personnes excusées

Agnès CANAYER (sénatrice), Pascal MARTIN (Sénateur), Xavier BATUT (député), Sébastien JUMEL (député), Jean-Paul MARTEL (communauté de communes de Londinières – commune de Croixdalle), Clémence LEMONNIER (communauté Bray Eawy – commune de Nesle-Hodeng), Karine BUQUET (communauté de communes des 4 rivières – commune de Croisy-sur-Andelle), Patrick FRERE (communauté de communes des 4 rivières – commune de Morville-sur-Andelle), Philippe LEMERCIER (communauté de communes des 4 rivières – commune de Gournay-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (communauté de communes des 4 rivières – commune de Brémontier-Merval), Dominique ROUZÉ (communauté de communes des 4 rivières – commune de Gancourt Saint Etienne)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 30

Délégués votants : 30



Vu le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), modifié ;

Vu le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune, modifié ;

Vu le règlement (UE) 2020/2220 du Parlement européen et du Conseil du 23 décembre 2020 établissant des dispositions transitoires relatives au soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) en 2021 et 2022, et modifiant les règlements (UE) n°1305/2013, (UE) n°1306/2013 et (UE) n°1307/2013 en ce qui concerne les ressources et leur application en 2021 et 2022 et le règlement (UE) n°1308/2013 en ce qui concerne les ressources et la répartition de ce soutien pour les exercices 2021 et 2022 ;

Vu le cadre national approuvé par la Commission européenne le 2 juillet 2015 ;

Vu le Programme de développement rural CCI 2014FR06RDRP023 de la Région Haute-Normandie approuvé par la Commission européenne le 24/11/2015, modifié et sa dernière modification approuvée le 27/04/2021 ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs locaux dans le cadre du Programme de développement Rural de Haute Normandie signée entre la structure porteuse du GAL De Seine en Bray, l'ASP et la Région en date du 30 août 2016 et modifiée par avenants ;

Vu la décision du Comité Régional de Programmation du FEADER, en date du 15 novembre 2019, validant le modèle d'avenant destiné à modifier les maquettes financières ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des stratégies locales de développement ;

Vu le Comité Régional de Programmation en date du 3 juillet 2020 informant du report de la date limite de prise d'engagement juridique ;

Vu le courrier signé du Président de la Région Normandie adressé aux GALs en date du 3 août 2020 informant du report de la date limite de prise d'engagement juridique ;

Vu le courrier signé du Président de la Région Normandie adressé aux GALs en date du 11 février 2021 informant de l'enveloppe complémentaire ;

Vu le Comité de Suivi Régional inter fonds du 12 mars 2021 validant l'abondement des maquettes des PDRs normands pour les 2 années de transition ;

Vu la décision du Comité de Programmation du GAL en date du 25 juin 2021 approuvant les modifications détaillées dans cet avenant.

Monsieur le Président expose les modifications apportées à la convention tripartite GAL/AG/OP ainsi que celles portant sur les annexes n°2 « éléments financiers » et n°6 « fiches-actions mobilisées par le GAL de Seine en Bray » annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le comité Syndical décide, à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'avenant 7 à la convention tripartite LEADER pour le GAL de Seine en Bray.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme  
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,  
Le **28 JUIL. 2021**  
Et de sa publication **28 JUIL. 2021**  
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

# Délibération comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

07 juillet 2021

D837 - ANIMATION MAEC - 2021 ET 2022

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du **Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray** se sont réunis à la salle des fêtes de Bures-en-Bray, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 29 juin 2021.

### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Martial PÉPIN (commune de Preuseville),

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Nicolas BERTRAND (communes des Grandes Ventés), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray),

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BRÉQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Céline ELIE (commune de Mont-Rôty), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Sabrina GOULAY (commune de Sigy-en-Bray), Yves QUESNEY (commune de Bosc-Hyons)

Étaient présents également : Jackie DUFRESNOY, Président du conseil de développement, Jean-Marie GOUARNÉ, Vice-Président du conseil de développement, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du conseil de développement, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du conseil de développement

### Personnes excusées

Agnès CANAYER (sénatrice), Pascal MARTIN (Sénateur), Xavier BATUT (député), Sébastien JUMEL (député), Jean-Paul MARTEL (communauté de communes de Londinières – commune de Croixdalle), Clémence LEMONNIER (communauté Bray Eawy – commune de Nesle-Hodeng), Karine BUQUET (communauté de communes des 4 rivières – commune de Croisy-sur-Andelle), Patrick FRERE (communauté de communes des 4 rivières – commune de Morville-sur-Andelle), Philippe LEMERCIER (communauté de communes des 4 rivières – commune de Gournay-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (communauté de communes des 4 rivières – commune de Brémontier-Merval), Dominique ROUZÉ (communauté de communes des 4 rivières – commune de Gancourt Saint Etienne)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 30

Délégués votants : 30

Vu l'article 28 du règlement (UE) n° 1305/2013 du 17 décembre 2013, constituant les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) comme un outil majeur du 2nd pilier de la Politique Agricole Commune pour :

- accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à la pression environnementale et climatique identifiées à l'échelle des territoires,
- maintenir les pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition ou d'évolution vers des pratiques moins vertueuses,

Considérant la délibération D795 « Animation MAEC – 2021 et 2022 » du 10 décembre 2020,

Considérant la labélisation du PETR du Pays de Bray en tant qu'opérateur du PAEC Bray pour les campagnes 2021 et 2022 suite à la Commission Permanente Régionale du 22 mars 2021,

Considérant la nécessité d'actualiser le plan de financement sur la base du temps réellement consacré par l'équipe du PETR sur l'animation du PAEC 2021-2022,

Après en avoir délibéré, le comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'annuler et remplacer la délibération D795 « Animation MAEC – 2021 et 2022 » du 10 décembre 2020 par la présente délibération D837 « Animation MAEC – 2021 et 2022 »,
- D'autoriser le Président à réaliser une demande de subvention auprès de la Région Normandie et du FEADER pour l'animation MAEC 2021-2022,
- D'autoriser le Président à signer la convention financière avec la Région Normandie dans le cadre du financement de l'animation MAEC 2021-2022 (prise en charge à 100% par la Région et le FEADER), sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement MAEC - Années 2021 et 2022			
Dépenses		Recettes	
Salaires et charges	32 600,00 €	Région Normandie	18 745,00 €
Frais indirects	4 890,00 €	Europe (FEADER)	18 745,00 €
Total	37 490,00 €	Total	37 490,00 €

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme  
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,  
Le **28 JUL. 2021**  
Et de sa publication **28 JUL. 2021**  
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

# Délibération comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

07 juillet 2021

D838 - RENOUVELLEMENT CDD MYLENE ROI SANS SAC  
(ARTICLE 3-3, 2° LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984)

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes de Bures-en-Bray, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 29 juin 2021.

### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Martial PÉPIN (commune de Preuseville),

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Nicolas BERTRAND (communes des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray),

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BRÉQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Céline ELIE (commune de Mont-Rôty), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Sabrina GOULAY (commune de Sigy-en-Bray), Yves QUESNEY (commune de Bosc-Hyons)

Étaient présents également : Jackie DUFRESNOY, Président du conseil de développement, Jean-Marie GOUARNÉ, Vice-Président du conseil de développement, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du conseil de développement, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du conseil de développement

### Personnes excusées

Agnès CANAYER (sénatrice), Pascal MARTIN (Sénateur), Xavier BATUT (député), Sébastien JUMEL (député), Jean-Paul MARTEL (communauté de communes de Londinières – commune de Croixdalle), Clémence LEMONNIER (communauté Bray Eawy – commune de Nesle-Hodeng), Karine BUQUET (communauté de communes des 4 rivières – commune de Croisy-sur-Andelle), Patrick FRERE (communauté de communes des 4 rivières – commune de Morville-sur-Andelle), Philippe LEMERCIER (communauté de communes des 4 rivières – commune de Gournay-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (communauté de communes des 4 rivières – commune de Brémontier-Merval), Dominique ROUZÉ (communauté de communes des 4 rivières – commune de Gancourt Saint Etienne)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 30

Délégués votants : 30

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et son article 3-3, 2° ;

Vu la délibération N°658 du comité syndical du PETR 19 septembre 2018 portant création d'un emploi permanent - article 3-3 2°- poste responsable pôle communication, tourisme et culture ;

Vu la délibération N°829 du comité syndical du 30 mars 2021 relative au changement d'indices de rémunération

Monsieur le président précise que le contrat de travail de Mylène ROI-SANS-SAC, Responsable du pôle communication, tourisme, culture (CDD de 3 ans, agent de catégorie A) prend fin le 30 septembre 2021. Mylène Roi Sans Sac a intégré le PETR le 1<sup>er</sup> mars 2017. Au regard de la qualité de son travail, le président propose de renouveler ce contrat sur la base d'un CDD de 3 ans en catégorie A. Les indices de rémunération sont fixés de la manière suivante : IM 675 IB 562.

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que, conformément à l'article 3-3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent de Responsable de pôle tourisme, culture et communication relevant de la catégorie hiérarchique A et relevant du grade d'attaché par délibération en date du 18 septembre 2018 à temps complet.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Président propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

*Après en avoir délibéré, le comité Syndical décide, à l'unanimité d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'attaché relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de Responsable du pôle tourisme, culture et communication à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans.*

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme  
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,  
Le **28 JUIL. 2021**  
Et de sa publication **28 JUIL. 2021**  
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS PREFECTURE  
DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE  
EXEMPLAIRE

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS  
VALANT ACCUSE DE RECEPTION

RECU LE 30 JUL. 2021

COLLECTIVITÉ :

PETR DU PAYS DE BRAY  
Maison des services  
Boulevard Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY

DATE D'ENVOI :

28 juillet 2021

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR... + date)	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité
Contrat de Relance et de Transition Energétique du Pays de Bray (CRTE)	D835 – 07/07/2021 et document complet	
Avenant n°7 à la convention Leader	D836 – 07/07/2021	
Animation MAEC – 2021 et 2022	D837 – 07/07/2021	
Renouvellement CDD 3 ans Mylène ROI SANS SAC (art 3-3 2°)	D838 – 07/07/2021	

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE :

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY

Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 58 77 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

CACHET DE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE :

REÇU LE

29 JUL. 2021

SOUS-PREFECTURE  
DE DIEPPE